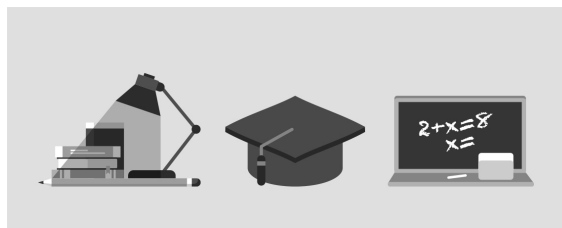




ASR : ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



LIEU DE LA FORMATION

CENTRE TERTIAIRE 362 BOULEVARD DU
CHEMIN CREUX 40000 MONT DE MARSAN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir l'Attestation de Sécurité Routière en vue de se présenter au BSR ou pour passer le permis de conduire

CONTENU DE LA FORMATION

- Le candidat doit passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière.
- Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples.
- Les questions sont au nombre de 20 et chacune est précédée d'une séquence filmée.
- L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu au moins la note de 10/20 à cette épreuve.

En cas de réussite, l'attestation est envoyée au candidat environ deux semaines après la date de l'épreuve.

En cas d'échec, le candidat peut faire une nouvelle demande d'inscription.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Vidéo associée à des grilles de réponse « papier »

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne âgée de plus de 16 ans, née après le 1er janvier 1998 (date à laquelle cette attestation est devenue obligatoire), non scolarisée et non titulaire de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Nous consulter.

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DES LANDES

Agence des Landes
7, avenue Paul Doumer - 40100
DAX
agence-dax@greta-cfa-
aquitaine.fr
05.58.90.96.96

MONT DE MARSAN CENTRE
TERTIAIRE
centre.tertiaire.montdemarsan@greta-
cfa-aquitaine.fr
05 58 75 51 85
05 58 75 07 98

Serge PETRAU
Conseiller en Formation
Professionnelle Agence des
Landes
serge.petrau@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 58 05 65 63
05 58 05 65 65